



**HAL**  
open science

## Une histoire du tennis de table en milieu scolaire de la fin du 19e siècle à nos jours

Thomas Bauer, Kilian Mousset, Hervé Delisle

### ► To cite this version:

Thomas Bauer, Kilian Mousset, Hervé Delisle. Une histoire du tennis de table en milieu scolaire de la fin du 19e siècle à nos jours. Jérôme Visioli; Oriane Petiot. Regards croisés sur les activités de raquette, AFRAPS, pp.45-54, 2020. hal-02359872

**HAL Id: hal-02359872**

**<https://hal.science/hal-02359872>**

Submitted on 1 Mar 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Une histoire du tennis de table en milieu scolaire de la fin du XIX<sup>e</sup> à nos jours

Thomas Bauer, Kilian Mousset et Hervé Delisle

## Introduction

Bien que le tennis de table possède un ancêtre commun avec le tennis, le badminton et le squash, le jeu de paume, il a une trajectoire propre. Si Doriane Gomet et Thomas Bauer ont ouvert la voie historique en présentant les grandes tendances de l'intégration des sports de raquette en éducation physique scolaire depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>, il convient ici de se recentrer sur le « ping pong » afin de réinterroger sa scolarisation tardive, entre jeu et sport, divertissement et activité « sérieuse », pratique sociale et pratique scolaire. En effet, avant de devenir un véritable sport de compétition, institutionnalisé et popularisé dans les années 1930, ce sport de raquette était considéré comme un agréable divertissement pour les gens de la haute société<sup>2</sup>.

Si les travaux académiques propres à l'histoire de ce sport servent naturellement d'appui, ils ont été complétés par l'étude de plusieurs sources dont les manuels scolaires, les instructions officielles, les journaux et magazines de presse, les catalogues d'étrennes des grands magasins parisiens, les archives de l'Office du Sport Scolaire et Universitaire (OSSU) du premier vingtième siècle, les revues fédérales (*Ping-pong, Revue du tennis et du ping-pong, Revue France Tennis de Table*) et professionnelles (*Revue EP.S, Cahiers techniques et Pédagogiques, revue I.N.S., revue Héraclès, Hyper et Enseigner l'EPS*).

Il devient alors possible de retracer trois grandes étapes de l'histoire du tennis de table en milieu scolaire. La première révèle la faible considération d'une activité encore trop connotée « loisir » au sein d'une discipline d'enseignement avant tout hygiénique et militaire (fin XIX<sup>e</sup> siècle - 1958). La deuxième présente le caractère « alternatif » d'une activité qui,

---

<sup>1</sup> Doriane Gomet, Thomas Bauer, « Les Sports de raquette : les enjeux d'une intégration scolaire tardive », dans Attali Michaël, Saint-Martin Jean (dir.), *À l'école du sport. Épistémologie des savoirs corporels du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Bruxelles, Éditions De Boek, 2014, p. 291-320.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet la thèse de doctorat de Kilian Mousset, *La Mode du Ping-Pong de 1901 à 1939 : d'un jeu de salon mondain à un sport moderne*, sous la direction de Jean-Nicolas Renaud et Christian Vivier, Université de Rennes 2 (2017). Nous utiliserons donc sciemment les concepts de « ping-pong » et de « tennis de table » pour évoquer tantôt sa dimension ludique ou loisir tantôt sa dimension compétitive ou institutionnelle. Cependant, et paradoxalement, il est à noter que le terme ping-pong est majoritairement utilisé dans les années 1930 pour désigner sa pratique institutionnalisée et sportive. En l'absence d'étude précise sur cette bascule sémantique, nous ferons donc fi de cette exception.

outre les traditionnels « sports de base », peut servir de support nouveau dans une éducation physique qui se « sportivise ». Pourtant, la reproduction du modèle fédéral lui confère rapidement le statut d'une activité techniciste et plutôt confidentielle (1958-1975). La dernière évoque la valorisation éducative de l'activité dans une EPS renouvelée dans ses supports moteurs comme dans ses contenus. Toutefois, à cause de son caractère trop techniciste et plus assez ludique, elle connaît ces dernières années une éventuelle perte de vitesse dans les programmations en EPS, du fait de la volonté de rééquilibrer l'offre de formation (en limitant les activités d'opposition type CP4) et du développement très important du badminton (1975 à nos jours).

### **1/ Une entrée par l'association sportive au sein d'une éducation physique hygiénique et militaire (fin XIX<sup>e</sup> siècle -1958)**

Alors qu'en Angleterre et dans quelques pays européens (Hongrie ou Pologne) le tennis de table se codifie et connaît ses premières compétitions au début du XX<sup>e</sup> siècle, sa pratique en France ne revêt pas un caractère sportif<sup>3</sup>. En effet, le ping-pong apparaît sous la forme d'un jeu de salon, prétexte à la distinction sociale. On s'y adonne entre gens de bonne compagnie après un repas ou lors d'une *Garden party* dans le respect des convenances. S'il s'organise un peu moins d'une dizaine de compétitions entre 1902 et 1903, la greffe « sportive » ne prend pas, et cette situation perdure jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale. Les règles de jeu sont secondaires au regard des règles de galanterie. En conséquence, il existe alors toute une panoplie de raquettes (bois, carton, boyau, etc.), de balles (celluloïd, draps), de filets (mailles ou cordages), sans compter l'existence de nombreuses règles, qui porte parfois à confusion. Par exemple, les parties se jouent parfois en 20 points ou en jeux et sets comme au *lawn-tennis*, avec un ou deux rebonds au service<sup>4</sup>.

Malgré ce développement, le tennis de table reste complètement ignoré dans le *Manuel de l'Instruction Publique* de 1907 et le *Règlement général d'éducation physique. Méthode française. Première partie*, publié en 1925. Son intérêt éducatif est loin d'être évident. L'école des Roches, connue pourtant pour avoir intégré très tôt les pratiques sportives afin de développer le sens des responsabilités et l'initiative privée de ses pensionnaires, n'utilise pas le tennis de table dans son projet éducatif. Il trouve seulement place au côté des échecs, des dames

---

<sup>3</sup> Jean-Marc Silvain, *Almanach du tennis de table*, Montrouge, Éditions FFTT, 1997.

<sup>4</sup> *Almanach Hachette, Petite encyclopédie populaire de la Vie pratique*, Paris, Hachette, 1903, p. 407-408 ; Règlement du jeu de Tennis de salon dit ping-pong remis par Guy Saunier et Bernard Dupreuil à Pierre Albertini le 2 octobre, date estimée 1900, p. NP (Arch. Musée FFTT, non cotées).

et dominos afin d'occuper les « longues soirées d'hiver » au sein du foyer<sup>5</sup>. Absent des textes officiels, il l'est aussi des publications « académiques » qui jalonnent cette période hygiéniste de l'éducation physique. Le physiologiste Maurice Boigey ou encore le lieutenant-colonel Labrosse de l'école de Joinville omettent tous deux de mentionner l'activité dans leurs ouvrages. Le tennis de table semble souffrir de son image historique de jeu de divertissement, peu athlétique, au point de ne pouvoir être cité dans un manuel d'éducation physique. La présence de son matériel dans les jeux de société du catalogue d'étrennes des magasins *Au Bon Marché* en 1925 confirme encore l'usage ludique dominant de l'activité<sup>6</sup>. Il en est ainsi même chez certains *tennismen* ou *tenniswomen*. Selon les témoignages de Suzanne Lenglen rapportés par Claude Anet<sup>7</sup> ou Jacques Mortane, la joueuse avait l'habitude de s'exercer au ping-pong avec son père dans le hall de la maison : le ping-pong – ou « tennis de salon » – « absorbait » la plus grande partie de ses loisirs<sup>8</sup>. Délassement anodin du quotidien, le ping-pong ne franchirait donc pas l'espace familial.

Tombé aux oubliettes après sa vogue de jeu de salon en 1902, le tennis de table connaît un second essor en se codifiant et se dotant d'institutions sportives durant l'entre-deux-guerres. Suite au développement de fédérations en Europe et à la constitution d'une fédération internationale (ITTF) le 12 décembre 1926, une Fédération Française (FFTT) voit le jour le 30 mars 1927. Mais il faut attendre 1932 et 1933 pour que le tennis de table soit reconnu par la presse générale et sportive comme un sport à part entière suffisamment éloigné de l'image d'un jeu de divertissement. Ce « nouveau » sport étant une seconde fois « à la mode », il se développe dans les arrière-salles des débits de boisson en séduisant, entre autres, quelques étudiants déjà sensibles à la chose sportive. Une série de reportages portée par *Match* apporte une image assez évocatrice de sa diffusion dans les établissements scolaires. Par exemple, le lycée Lakanal à Sceaux dispose au moins d'une table et d'une section depuis 1935<sup>9</sup>. De même, le ping-pong et le football se partagent la plupart des effectifs l'hiver au sein de l'association sportive du Lycée de Metz. Au lycée Corneille de Rouen, le succès est aussi au rendez-vous puisque l'établissement dispose de « sept tables »<sup>10</sup>. Pour autant, peut-on parler d'une réelle démocratisation à l'école ? Un championnat par équipes organisé par le journal *Le Jour* permet de mieux cerner le type d'établissements qui propose ce sport. Dans ce tournoi qui débute le 4

---

<sup>5</sup> Jacques Musnier, Capitaine au Vallon, « Journal de l'école des Roches, La vie au Vallon », *La Science sociale suivant la méthode de F. Le Play*, Paris, Éditions La Science sociale, Juin-Décembre 1906, p. 221.

<sup>6</sup> Catalogue *Au Bon Marché, Étrennes-Jouets, Maison A. Boucicaut, Paris*, 1925, p. 9.

<sup>7</sup> Claude Anet, *Suzanne Lenglen*, Paris, Simon Kra, 1927.

<sup>8</sup> Jacques Mortane, *Les AS du Sport*, Paris, La Nouvelle Société d'Édition, 1931, p. 139-140.

<sup>9</sup> *Match : l'Intran*, 29 janvier 1935.

<sup>10</sup> *Match : l'Intran*, 26 mars 1935.

janvier 1934<sup>11</sup>, cinquante équipes s'engagent<sup>12</sup> dont des « lycées, collèges, (et) écoles »<sup>13</sup>. Il y est fait mention des grands établissements parisiens que sont les lycées Carnot, Michelet, Louis-le-Grand ou encore Henri IV<sup>14</sup>. Ainsi, le ping-pong plaît aux héritiers de la bourgeoisie des années 1930 qui sont encore bien souvent les seuls à accéder aux lycées.

Si cela reste anecdotique, certaines écoles primaires offrent la possibilité aux élèves de découvrir l'activité. Par exemple, l'École primaire supérieure de garçons de Beauvais, fréquentée principalement par les classes moyennes inférieures, et plus rarement, par la classe populaire, dispose de huit tables acquises en 1934 *via* la coopérative scolaire. Dans le même registre, certains championnats interscolaires de ping-pong se développent en province, à l'image d'un championnat ouvert « à tous les établissements scolaires et institutions d'enseignement libre se trouvant en Meurthe-et-Moselle et dans les Vosges »<sup>15</sup> – organisé par le district du Sud de Lorraine de la FFTT. Preuve de l'intérêt étudiantin pour ce sport, l'Office du Sport Scolaire et Universitaire (OSSU) et la FFTT signent un accord dès décembre 1938<sup>16</sup>. Mais il faut attendre l'année scolaire 1941-1942 pour que les championnats scolaires et universitaires se disputent pour la première fois dans les zones libre et occupée<sup>17</sup>. Le développement morcelé mais tangible du tennis de table à l'école est à l'image d'un sport qui se structure. La FFTT connaît en effet une augmentation importante du nombre de licenciés d'abord sous Vichy avec une multiplication par deux de ses effectifs (10 696 en 1944 contre 5 000 en 1939), puis après-guerre passant ainsi de 14 025 en 1949 à 23 844 en 1958<sup>18</sup>.

Malgré l'appui financier du Commissariat général à l'EGS ou l'intérêt que porte Marie-Thérèse Eyquem à l'activité auprès de la gent féminine et des écoliers<sup>19</sup>, le tennis de table ne prend pas place dans les Instructions officielles de 1941 et 1945 ou encore dans le *Programme provisoire* de 1952. Bien que la richesse pédagogique des activités de raquette apparaisse dans de très rares écrits de pédagogues à l'image de l'éducation sportive proposée par Maurice Baquet, la place du tennis de table reste tout à fait réduite dans les publications professionnelles à l'attention des enseignants d'éducation physique. Les articles publiés dans la revue *INS* depuis

---

<sup>11</sup> *Ping-Pong*, du 5 décembre 1933 au 5 janvier 1934.

<sup>12</sup> *Ping-Pong*, du 5 au 20 janvier 1934.

<sup>13</sup> *Revue du tennis et du ping-pong*, 1<sup>er</sup> mars 1934.

<sup>14</sup> *Ping-Pong*, du 5 au 20 janvier 1934.

<sup>15</sup> *Ping-Pong*, 5 janvier 1935.

<sup>16</sup> *PV de la FFTT, Compte rendu de la réunion de Conseil*, 30 décembre 1938.

<sup>17</sup> Feuilles dactylographiées, « Championnats de France scolaires et universitaires : (zone libre), Catégorie Cadets – Juniors » et « Championnats de France scolaires et universitaires : (zone occupée), Catégorie Cadets – Juniors ». (Arch. Nat. Pierrefitte-sur-Seine, 69AJ/9, Office du sport scolaire et universitaire 1923-1964, Feuillet rouge Championnats de France : Année scolaire 1941-1942).

<sup>18</sup> *Revue France Tennis de Table*, n° 137, août-octobre 1959.

<sup>19</sup> Marie-Thérèse Eyquem, *La Femme et le sport*, Paris, Susse, 1944, p. 156.

la fin de la seconde guerre mondiale ou dans la *Revue EPS* depuis 1950 tentent surtout de démontrer la dimension véritablement « sportive » du tennis de table ; cet axe laissant ainsi supposer que le caractère ludique qu'on lui prête, consciemment ou non, est un frein à sa véritable reconnaissance. Si le potentiel éducatif de l'activité émerge, son intégration dans la leçon d'éducation physique reste inexistante et cette situation perdure jusqu'en 1958. À la fois « jeu et sport » pour reprendre peu ou prou les propos de Michel Haguenaer (huit fois champion de France)<sup>20</sup>, et sans doute davantage « jeu » que « sport » dans les représentations collectives, le tennis de table n'incarne pas encore l'idéal d'un sport qui peut être réellement éducatif.

## **2/ Une activité « alternative » au cœur d'une « sportivisation » de l'éducation physique (1958-1975)**

Au cœur d'une société de plus en plus technicienne, le Général de Gaulle instaure une politique de grandeur pour la France où le sport devient un objet d'instrumentalisation. L'impact de ce contexte sportif est favorable au développement du tennis de table, notamment avec la mise en place de stages sportifs pour les jeunes (ex. Montpellier ou Vaucresson) sans compter son intégration progressive à l'INS. Il faut dire qu'avec ses 24 247 licenciés au cours de la saison 1959-1960, la FFTT demeure certes une petite fédération, mais qui compte désormais dans le paysage sportif – comparativement aux 27 732 licenciés de la fédération de natation qui est un sport olympique majeur. Depuis plusieurs années déjà, ses dirigeants conduisent une stratégie de croissance comme l'illustrent les accords signés entre la FFTT et les fédérations affinitaires (UFOLEP, FSF, FSGT)<sup>21</sup>. Aussi, dès 1960, avec le soutien des autorités de la Jeunesse et des Sports, un premier stage national des futurs entraîneurs régionaux se tient à l'INS. À cette occasion, le colonel Desroy du Roure, Inspecteur général, trouve les mots pour affirmer le soutien indéfectible de la Direction Générale des Sports au tennis de table. En réponse, le Président de la FFTT, Pierre Ceccaldi, remercie le Haut-Commissaire pour le « *grand intérêt* » porté au tennis de table et « *à son développement (particulièrement en milieu scolaire et en milieu rural)* »<sup>22</sup>. Dans le même temps, plusieurs stages pour les joueurs sont organisés et, comme le rappelle Bernard Lhomme dans la revue *France Tennis de Table* en novembre 1960, « *l'essentiel est que le tennis de table soit parvenu à acquérir droit de cité à l'Institut National des Sports, que les joueurs aient pris l'habitude d'y venir et éprouvent du*

---

<sup>20</sup> Revue *I.N.S.*, n° 24 novembre-décembre 1952, p. 13.

<sup>21</sup> Revue *France Tennis de Table*, n° 86, août-septembre 1953.

<sup>22</sup> *France Tennis de Table*, avril 1960.

*plaisir à y revenir... »*<sup>23</sup>. Les relations entre les dirigeants de la FFTT et le Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports semblent au beau fixe, ce qui explique pourquoi les colonnes de la revue fédérale soutiennent ouvertement les projets politiques en cours<sup>24</sup>.

Par ailleurs, les dirigeants de la FFTT modernisent leur politique de formation, notamment envers la jeunesse et, à terme, le monde scolaire. Si maints articles et ouvrages tentent d'aller dans ce sens en proposant des modèles d'initiation à l'activité, il n'y a pas, dans les faits, de réelle méthode pédagogique<sup>25</sup>. Le tennis de table souffre depuis trop longtemps de l'étiquette « loisir » qui l'empêche de se hisser au même rang que l'athlétisme ou la gymnastique. Aussi, lorsque les autorités Jeunesse et Sport lancent un état des lieux des équipements sportifs au début des années 1960, rares encore sont les collèges ou lycées à posséder des tables de tennis de table, et pour une utilisation souvent anecdotique – tel le lycée privé de Bourges au sein duquel on peut identifier une seule table sur une photographie d'époque<sup>26</sup>. Avant d'entrer dans le champ scolaire, les acteurs du monde pongiste ont compris qu'ils devaient faire la preuve de la dimension éducative<sup>27</sup> du tennis de table. Pour ce faire, dirigeants, entraîneurs et animateurs vont prioritairement œuvrer dans les associations de Jeunesse, plus réceptives.

Cette intégration progressive du tennis de table dans les quartiers et les structures pour la Jeunesse a-t-elle eu l'impact escompté en EPS ? Cette question est d'autant plus légitime que l'institutionnalisation progressive des contenus sportifs en EPS s'inscrit parfaitement dans la volonté gouvernementale qui souhaite équiper la France d'installations sportives et proposer une formation sportive de plus en plus poussée des nouveaux professeurs d'éducation physique (ENSEPS ou CREPS) au détriment des méthodes traditionnelles d'éducation physique<sup>28</sup>. Toutefois, si les « *techniques sportives représentent des alternatives éducatives plus diversifiées qui séduisent les enseignants* »<sup>29</sup>, seule une poignée d'activités sportives semble obtenir droit de cité. Il faut dire que les principaux travaux d'analyse technique sont ceux réalisés dans le cadre des réflexions menées à l'INS (Institut National des Sports), engagés par

---

<sup>23</sup> *France Tennis de Table*, n° 149, novembre 1960.

<sup>24</sup> *France Tennis de Table*, juin 1961.

<sup>25</sup> La notion de méthode pédagogique renvoie ici à la systématisation et la rationalisation d'un ensemble de situations et de moyens permettant de transmettre des savoir-faire et connaissances aux élèves.

<sup>26</sup> Tirage papier noir et blanc (format 180 x 240) - *Auteur* : Langeron, Fonds Iconothèque de l'INSEP.

<sup>27</sup> La dimension éducative renvoyant à l'idée que l'activité doit, par sa pratique, former les élèves aux valeurs prônées par l'école.

<sup>28</sup> Jean-Luc Martin, *L'Élan gaullois (1958-1969)*, Paris, Vuibert, 2004.

<sup>29</sup> Jean Saint-Martin et Michaël Attali, « La « sportivisation » de l'éducation physique », revue *EP.S*, n° 310, novembre-décembre 2004, p. 51-56.

des cadres techniques volontaires et sous la direction de personnalités influentes du microcosme sportif : des « photographies », des « films techniques », des « fiches techniques » voire des « kinogrammes » sont réalisés à cette période. Ces outils sont conçus comme des recettes didactiques et/ou pédagogiques à destination des enseignants et des entraîneurs. Le tennis de table, alors hébergé à l'INS, bénéficie de cette innovation et de nombreux documents sont alors produits.

Dans les Instructions officielles de 1967 qui consacrent les activités sportives comme support de l'éducation physique, il est mentionné, en première et terminale, la possibilité de proposer aux élèves (filles et garçons) la pratique du « tennis, etc. » (on peut supposer le tennis de table) dans la catégorie « *Autres sports* » du titre III des « *Jeux et sports reposant sur la coopération et l'opposition* » ; n'oublions pas que plusieurs centaines de milliers de Français jouent au ping-pong car, comme l'a noté Raymond Thomas, il existe parfois un réel décalage entre les données fédérales et le nombre réel de pratiquants<sup>30</sup>. Comme l'écrit le législateur, ces activités « *mériteraient de figurer dans ce programme en raison de leur valeur éducative* ». C'est donc aux professeurs d'apporter la preuve de la scolarisation possible du tennis de table qui doit présenter un « rendement collectif » suffisant, assurer la « participation effective » des élèves dans une « activité » dont l'aspect ludique ne doit pas l'emporter sur l'intérêt pédagogique.

Sur le plan des publications « professionnelles », le tennis de table emprunte un chemin similaire aux autres pratiques : on retrouve un discours typiquement centré sur la technique, une vision « techno-centrée » sous-tendue par la plume de quelques spécialistes qui donnent de nombreux détails sur la position des jambes, des bras, de la main ou celle de la raquette. Le choix du vocabulaire très fédéral contenu dans ces écrits prouve que le champ de l'EPS n'a pas encore fait sa « conversion » en matière pédagogique. Lorsqu'ils traitent la question de l'enseignement ou de la formation du jeune joueur, voire de l'« élève », ces auteurs se centrent essentiellement sur le rôle que doit jouer le moniteur et l'entraîneur de club. Ainsi en est-il de l'ouvrage d'Alex Agopoff, publié en 1964, *Tennis de table. Jeu et entraînement*, où ce dernier consacre un chapitre (co-écrit avec Valentin Bourquin) sur « l'enseignement élémentaire du tennis de table ». Son discours ne s'adresse absolument pas au monde scolaire, mais à celui des éducateurs pongistes en consacrant quelques lignes aux caractéristiques du « débutant » et à la façon dont on peut l'amener à progresser : « *Lors de la mise en jeu, le débutant ne saura pas recevoir le service, ou servir. Pendant une période assez longue, l'adversaire prendra la balle*

---

<sup>30</sup> Raymond Thomas, *Sociologie du sport*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1998, p. 12.

*de la main gauche, la laissera tomber sur la table (comme si elle arrivait de son côté) et la retournera en la poussant vers la raquette de son adversaire<sup>31</sup> ».*

Si l'on reprend l'étude de Cédric Roure et Patrick Fargier<sup>32</sup> à propos de la dominante des articles consacrés à l'enseignement, les mêmes caractéristiques se retrouvent dans les colonnes de la Revue *EP.S*. Entre 1963 et 1985, 76 % des articles traitant du tennis de table prennent les thèmes du « coup droit », du « revers » et de la « prise de raquette » comme objectifs d'apprentissage. On voit clairement que la technique est l'« ABC » du jeu, que le milieu est peu aménagé (souvent des situations d'apprentissage en « un contre un » à la table) et que l'activité de l'élève se résume à des répétitions gestuelles. Depuis les premiers articles sur la présentation générique de l'activité « tennis de table » par Michel Haguenaer (revue *EP.S* n° 4, 1951), les articles d'Alex Agopoff comme celui sur « L'apport japonais au tennis de table mondial » (revue *EP.S* n° 51, 1960), ou encore la série d'articles sur la « familiarisation » de Charles Roesch, les années 1958-1975 sont bien le reflet d'un discours purement fédéral relayé non par des enseignants d'EPS mais bien par des représentants de la Direction Technique Nationale de tennis de table. Désormais, c'est l'activité compétitive, le tennis de table tel que représenté par le monde fédéral, qui peut être enseigné à l'école. Ceci peut paraître paradoxal car d'un côté le législateur rejette la dimension ludique qui était historiquement accolée à ce sport de raquette tout en étant réservé quant à son développement sportif, sans doute en raison de l'image que le grand public s'en fait.

### **3/ La valorisation « scolaire » du tennis de table (1975 à nos jours)**

La liberté accordée par les Instructions officielles de 1967 et le développement des recherches en pédagogie permettent justement à quelques enseignants de proposer les toutes premières formations continues (puis initiales) pour enseigner le tennis de table en éducation physique, *via* l'appui de certains CREPS (Dijon, Houlgate). Cette période constitue en quelque sorte un démarrage durant lequel acteurs de l'EPS et acteurs fédéraux se rejoignent voire se confondent pour proposer les premières Associations Sportives (AS). La pratique est perçue comme « nouvelle » et permet, outre le côté ludique, de développer de nouvelles habiletés et d'explorer de nouveaux espaces moteurs.

---

<sup>31</sup> Alex Agopoff, *Tennis de table. Jeu et entraînement* (1964), Paris, Amphora, 1971, p. 35.

<sup>32</sup> Cédric Roure et Patrick Fargier, « L'évolution de la technique en EPS : le cas du tennis de table », 13<sup>e</sup> Congrès international de l'ACAPS, 28-30 octobre 2010, Lyon.

Un des premiers foyers se développe du côté de Caen. Sous l'impulsion d'un enseignant d'EPS spécialiste de la discipline – Alain Médot – est lancé en 1975 dans cette académie, et plus exactement au Collège et Lycée Gambier de Lisieux, l'enseignement du tennis de table. Ce professeur polyvalent, ancien joueur de bon niveau régional réussit à convaincre ses collègues d'acheter douze tables de tennis de table et leur propose des programmations pour l'enseignement de cette activité. Repéré par l'Inspecteur pédagogique principal de l'académie après la création d'une AS puis d'une option sportive de tennis de table, il devient une personne-ressource et dispense auprès des professeurs d'EPS des stages de formation continue à Caen, Falaise ou Alençon. Par la suite il va prendre un poste à l'UEREPS de Caen et diriger « l'option » tennis de table qui est la toute première en France. Celle-ci bénéficie de la proximité de deux des meilleures sections sport-études (SSE) de l'époque, basées à Rouen et à Rennes et va accueillir une génération de futurs professeurs d'EPS spécialistes de tennis de table : Christian Gaubert, Germain Soumbo, Sophie Larcher ou encore Carole Sève. D'ailleurs, Alain Médot et ses étudiants spécialistes réalisent un travail de réflexion qui aboutira à la publication d'un article dans la revue *EP.S* pour faire davantage connaître le tennis de table. On peut y lire : « Participant à la F.P.C., nous nous sommes aperçu que de nombreux établissements scolaires possédaient des tables. Le problème matériel résolu, restait celui de la connaissance de l'activité, qui permet de passer du ping-pong au tennis de table »<sup>33</sup>. Deux autres « options » s'ouvrent quelque temps après dans les UEREPS de Paris V et de Talence pour répondre à un besoin d'ouverture et, rapidement, à l'évolution des épreuves des concours.

Ces premiers foyers de développement du tennis de table permettent sa reconnaissance institutionnelle, certes timide, mais réelle. Son implantation commence à faire « son chemin », aidée par les réussites aux concours des premiers spécialistes dont beaucoup l'implanteront dans leurs établissements scolaires. Entrant parmi les activités non « barémées » du Contrôle en Cours de Formation du baccalauréat dès 1985, le tennis de table est désormais susceptible d'être retenu par les équipes pédagogiques – d'autant que les épreuves d'évaluation permettent de repérer une performance de façon claire, dont les contenus d'enseignement sont identifiables, à moindre coût, avec une bonne organisation spatiale, une gestion facile des élèves et de la mixité, et une dimension ludique incontestable. Par ailleurs, dans les Instructions officielles de 1985-1986, le tennis de table est présenté dans le groupe des « APS duelles » au même titre que la lutte ou l'escrime, groupement au demeurant obligatoire à enseigner au collège.

---

<sup>33</sup> Alain Médot, « tennis de table : coups d'attaque – coups de défense », revue *EP.S*, n° 172, nov.-déc. 1981, p. 13.

À la fin de la décennie 1980, le tennis de table trouve progressivement sa place dans les maquettes de formation des futurs enseignants d'éducation physique. Et pour cause. La réforme du 22 septembre 1989, fixant les modalités du CAPEPS introduit ce sport désormais olympique – depuis les Jeux de Séoul en 1988 – dans la liste des APS de l'oral 3 du nouveau CAPEPS. C'est un élément décisif. Les enjeux sont majeurs car lors de certaines sessions, près de 50 % des admissibles choisissent cette activité qui, même si elle est parfois un « refuge », sollicite l'attention et un effort de formation des candidats l'ayant choisie. Des formations se créent dans les IUFM et, même s'ils ne sont pas de « vrais » spécialistes de l'activité, plusieurs acteurs réfléchissent sur la didactique du tennis de table. Ainsi, l'article de la revue *EP.S* n° 206 (1987) portant sur l'évaluation des connaissances au bac : un exemple en tennis de table est signé de Michel Buttifant, Rémy Pauchet, Yvon Léziart et Daniel Hervé (respectivement spécialistes de gymnastique, de volley-ball et professeur EPS au Lycée Bréquigny à Rennes). L'engouement est tel que le législateur décide d'introduire ce sport de raquette à l'agrégation interne (de 1996 à 2000), concours qui, à l'époque, est conçu comme un levier d'évolution des pratiques enseignantes. Les maquettes en STAPS commencent à proposer aux étudiants de véritables cursus de formation dans cette activité. La réalité du métier d'enseignant d'éducation physique conduit en effet les directeurs des établissements à proposer des cycles de polyvalence voire d'option dans cette discipline à partir de la fin des années 1990. Une acculturation à l'activité par le discours fédéral et des situations d'apprentissage spécifiques permet d'initier les étudiants à la pédagogie scolaire. Les réflexions proposées sont enrichies par les regroupements et les discussions entre membres des jurys de concours ainsi que par les collaborations entre la FFTT et l'UNSS. C'est ainsi qu'en 1989 et 1990 ont lieu deux stages « FFTT-UNSS » visant à la fois à réfléchir aux dimensions spécifiquement scolaires de l'enseignement de l'activité mais aussi à proposer aux enseignants présents des passerelles avec les diplômes fédéraux.

C'est en 1994, avec la publication de son livre issu de la nouvelle collection de la *Revue EP.S*, « De l'école... aux associations », que Carole Sève fait basculer le tennis de table dans l'ère de la légitimité didactique. Son apport est fondamental. Au-delà d'une mise en relation entre les aspects perceptifs et décisionnels dans l'activité duelle, elle met en exergue en particulier la dimension affective dans la gestion d'un rapport de force. Elle appréhende les problèmes fondamentaux du tennis de table par la gestion du rapport risque/sécurité, la capacité à prendre des informations dans la situation pour construire des projets de jeu et l'aptitude à gérer différentes incertitudes (temporelle, spatiale et événementielle). Passant d'une analyse « techniciste » des gestes du tennis de table à une analyse fonctionnelle de l'activité de l'élève, ce travail constitue l'une des premières propositions visant à sortir l'enseignement du tennis de

table du technicisme encore en vigueur dans les années 1990. Sans nier l'existence de travaux axés sur l'analyse du jeu et les méthodes d'entraînement, comme ceux de Dominique Bodin, on assiste alors à une augmentation significative du nombre d'articles et d'ouvrages didactiques dont, entre autres, ceux de spécialistes ayant la double valence tels Yves Deshais, Sophie Larcher, Hervé Delisle, Christian Gaubert, Gilles Erb et Thomas Bauer, voire récemment Régis Galek ou Benoit Bachelart. Cette tendance est générale puisqu'on observe également une très nette augmentation des publications sur le tennis de table dans les colonnes de la revue *EP.S* depuis 1993 (31 articles entre 1993 et 2011 contre 26 entre 1963 et 1992)<sup>34</sup>.

Pourtant, cette augmentation des productions didactiques et/ou pédagogiques n'a pas permis de maintenir au même niveau l'enseignement de tennis de table par rapport à celui du badminton. Sans doute le caractère techniciste de l'activité, désormais considérée comme trop compétitive, trop « sérieuse » voire confidentielle, donc pas assez ludique, a nui à sa « popularité » par rapport à son homologue. Le constat réalisé par Isabelle Joing et Thomas Bauer en 2012 à ce sujet est assez explicite : les formes scolaires, relativement pauvres, se résument pour l'essentiel à des montantes/descendantes, des matchs à thème et des exercices techniques en face à face<sup>35</sup>. Combien d'enseignants d'EPS ont rejeté le jeu de « la tournante » – situation d'apprentissage perçue comme essentiellement ludique – car on ne pouvait pas l'utiliser à l'école ? Au moment où l'EPS s'est resserrée en « compétences propres » puis en « champs d'apprentissage complémentaires », les sports de raquette sont inévitablement entrés en concurrence. C'est sans doute pourquoi le développement de nouvelles ressources numériques comme *Educ'ping*<sup>36</sup> cherche à montrer la diversité des possibilités pédagogiques et ouvre de nouvelles problématiques sur l'enseignement du tennis de table en EPS (enseignement par compétences, situations complexes, adaptation à des publics à besoin particulier, utilisation des TICE, etc.).

## Conclusion

---

<sup>34</sup> Cédric Roure, « L'évolution des conceptions des techniques dans les sports de raquette en EPS : analyse de publications professionnelles », *STAPS*, 2012, p. 139-155.

<sup>35</sup> Isabelle Joing et Thomas Bauer, Décalages et résistances professionnelles : les pratiques enseignantes face à l'utilisation d'outils didactiques en tennis de table, 7<sup>e</sup> Biennale de l'Association francophone internationale ARIS, Intervention, recherche et formation : quels enjeux, quelles transformations ? Amiens, 23-25 mai 2012. <https://drive.google.com/file/d/0B6VgSPEYR6dpc0xOUms2SIMxRjg/edit>

<sup>36</sup> Commission Educ'ping secondaire, « Educ'ping secondaire, de nouvelles ressources en tennis de table pour l'EPS », revue *EP.S*, n° 374, p. 62-64. Voir également le site : <http://perftt2.univ-lyon1.fr/webapp/website/website.html?id=25265>

L'histoire du tennis de table en éducation physique scolaire est incontestablement celle d'une intégration tardive : activité exclue des manuels d'éducation physique à la Belle Époque, insignifiante aux yeux des professionnels et des législateurs de l'entre-deux-guerres, elle commence seulement à être évoquée au cours de la période gaullienne. Mais c'est véritablement au cours des années 1980 que l'institution scolaire va lui reconnaître ses lettres de noblesse éducatives, à savoir « attrayante », « facile d'accès » pour les élèves et « facile d'utilisation » pour les enseignants.

Les années 1990 et suivantes peuvent être caractérisées par un engouement des élèves et de l'institution scolaire pour le tennis de table. Selon une enquête de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) auprès de 351 lycéens, le tennis de table arrive en 4<sup>e</sup> position des activités les plus pratiquées (28,3 %) au cours de l'année 2005-2006 après le badminton (50,5 %), le volley-ball (47,4 %) et l'athlétisme (46,9 %)<sup>37</sup>. Pourtant, son enseignement est certainement en recul dans les programmations en EPS, notamment vis-à-vis du badminton. Sa scolarisation tardive, permise au prix d'une formalisation à la *doxa* sportive, n'en serait-elle pas la cause ? Pour se faire accepter à l'école, le tennis de table a pris une forme sportive affirmée qui a posé des difficultés tant dans la gestion de l'hétérogénéité des élèves que dans la manière d'enseigner vis-à-vis du caractère ludique qui lui a toujours été associé.

Enfin, l'articulation souhaitée et nécessaire entre une logique de divertissement, une logique sportive et une logique scolaire, n'a-t-elle pas souffert de l'absence d'un réel renouvellement dans les innovations professionnelles ?

---

<sup>37</sup> Gilles Combaz et Olivier Hoibian, « Le rôle de l'école dans la construction des inégalités de sexe. L'exemple de l'éducation physique et sportive », *Travail, genre et sociétés*, 2008, p. 129-150.